

DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le 21 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALLIOT Jean-François, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BERGERON Micheline, EMONET Laëtitia, VILARES Elisabeth Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, CHASSAT Cyrille, EUSTACHE Cédric POMPON Pascal, SALIQUES Christophe.

Ayant donné pouvoir :

Mme FRAUDIN Caroline à Mme BERGERON Micheline
M. MOURRY Vincent à M. POMPON Pascal

Secrétaire de séance : M. EUSTACHE Cédric

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 10 mai 2021,

COMMUNE

- Frais d'acte notarié (rétrocession parcelle A 397),
- Devis supplémentaire BIOS (diagnostic schéma directeur d'assainissement),
- Devis pour enlèvement des gravats près de la station d'épuration,
- Projet d'aménagement des abords de l'étang,

AFFAIRES DIVERSES

Le compte-rendu du 10 mai 2021 et l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNE : FRAIS NOTARIES SUITE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA PARCELLE A 187 SISE A DAME CANE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 mai 2021 concernant la procédure de transfert d'office de la parcelle cadastrée de section A n° 187 d'une superficie de 2 a 36 ca sise à Dame Cane dans la voirie communale.

Cette parcelle (A 187) a été divisée le 22 décembre 2015 en deux parcelles cadastrées de section A n° 397 et 398 dite « commune » dont la superficie est respectivement de 65 ca et 4 a 71 ca (plan d'arpentage joint).

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 10 mai 2021,

« *Le transfert d'office à titre gracieux à la commune des parcelles cadastrées section A n° 397 et 398 (ex A 187),*

- *Intégration de ces parcelles dans le domaine public de la commune,*
- *Que l'acte notarié soit établi par Maître PAGET Laurence, notaire à Chéroy.*

- *Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. »*

Le Maire informe le conseil municipal que la prise en charge du montant des frais notariés n'a pas été inscrite sur la délibération du 10 mai 2021.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais notariés relatifs à ce dossier (somme non mentionnée par le notaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte que les frais notariés soient pris en charge par la commune,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMMUNE : FRAIS NOTARIES - RETROCESSION DE LA PARCELLE A 397

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'issue du transfert d'office des parcelles cadastrées de section A n° 397 et 398, il est convenu de rétrocéder la parcelle cadastrée de section A n° 397 à M. et Mme COQUELET Jean-Marc. Parcelle sur laquelle est implantée une grange appartenant à M. et Mme COQUELET Jean-Marc.

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du mai 2021 comme suit :

- *Soit vendue à l'euro symbolique à M. et Mme COQUELET Jean-Marc,*
- *Que l'acte notarié soit établi par Maître PAGET Laurence, notaire à Chéroy,*
- *Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Le Maire informe le conseil municipal que la prise en charge du montant des frais notariés n'a pas été inscrite sur la délibération du 10 mai 2021.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais notariés relatifs à ce dossier soit la somme de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte que les frais notariés soient pris en charge par la commune,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ASSAINISSEMENT : DEVIS COMPLEMENTAIRE DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR – ENTREPRISE BIOS

Le Maire expose au Conseil Municipal que des contrôles de conformité des installations au réseau d'assainissement collectif ont déjà été réalisés. Des propriétaires se sont mis en conformité, d'autres pas encore.

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis complémentaire au diagnostic du schéma directeur d'assainissement de l'entreprise BIOS pour la somme de 2 182.75 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte que le devis proposé,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS POUR L'ENLEVEMENT DES GRAVATS A LA STATION D'EPURATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que des gravats sont entreposés sur le terrain de la station d'épuration.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la future construction de la nouvelle station d'épuration, il convient d'enlever la terre et les gravats pour remblayer les chemins communaux.

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Alexis MICHON de La Postolle pour la somme de 3 900 € sans TVA (auto entrepreneur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande un second devis et prendra sa décision ultérieurement.

PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ETANG

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au mandat précédent un projet d'aménagement des abords de l'étang avait été discuté. Un architecte en urbanisme et environnement s'est rendu sur place et avait émis des idées en fonction des demandes du conseil municipal et de l'association de la pêche.

Le projet est resté depuis sans suite.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre ce projet. Pour ce faire, il convient de missionner une assistance en maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès de l'agence technique territoriale (ATD). Cet organisme préparera un cahier des charges selon les souhaits du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de missionner l'ATD en qualité d'AMO,
- Charge et autorise le Maire à signer la convention et tous les autres documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé. Aucune question n'est évoquée.

Séance levée à 20 h 51

Le Maire
Jean-François ALLIOT

Le secrétaire de séance
Cédric EUSTACHE